

# COVID-19

## FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Selon les nouvelles directives annoncées le 6 janvier dernier par les autorités gouvernementales, les bureaux municipaux resteront fermés au public, et ce, jusqu'au 8 février 2021.

Tous les employés seront en télétravail obligatoire jusqu'au 5 février 2021 inclusivement. **Les communications par courriel sont de ce fait à privilégier.**

### SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Éric Gélinas, directeur : [urbanisme@st-damien.com](mailto:urbanisme@st-damien.com)  
Jonathan Cusson, inspecteur : [environnement@st-damien.com](mailto:environnement@st-damien.com)

### SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

Nathalie Desrosiers, directrice des loisirs : [loisirs@st-damien.com](mailto:loisirs@st-damien.com)  
Josée St-Martin, directrice de la bibliothèque : [bibliotheque@st-damien.com](mailto:bibliotheque@st-damien.com)

### ADMINISTRATION

Mario Morin, directeur général : [direction@st-damien.com](mailto:direction@st-damien.com)  
Nathalie Vendette, comptabilité : [comptabilite@st-damien.com](mailto:comptabilite@st-damien.com)  
Sabrina Lepage, réceptionniste : [reception@st-damien.com](mailto:reception@st-damien.com)

Pour le paiement des taxes, il est possible d'effectuer un paiement par Internet via votre institution (Desjardins ou Banque Nationale uniquement) ou déposer vos chèques dans la boîte postale à l'extérieur devant la municipalité (ici à votre droite). Vous pouvez également expédier vos chèques par la poste.

Merci de votre compréhension!



Municipalité de  
Saint-Damien